



MAIRIE DE NANTERRE

Conseil de Quartier Du Chemin de l'Île

08 DECEMBRE 2009

Habiba BENADDI-BIGDADE, conseillère municipale et responsable de l'animation du conseil de quartier, rappelle que le conseil de quartier est une instance qui permet la restitution des différents ateliers d'habitants, aujourd'hui, de :

- L'atelier cadre de vie du 13 octobre.
- L'atelier aménagement du 27 octobre.
- L'atelier animations du 10 novembre

Ces ateliers ont pour objet, entre autres, d'approfondir les différentes questions soulevées en conseil de quartier. Elle invite donc les habitants à s'y inscrire à tout moment.

Pour cette séance, elle est accompagnée de Catherine MOURET, Michel HIEU et de Thérèse NGIMBOUS-BATJOM, élus sur le quartier.

1. Retour de l'atelier « Aménagement » du 27 octobre, CPA du chemin de l'île, Passerelle de la darse, Terre plein Hoche, Fusion Epad Epasa

Mme MOURET et M. SOULAGE, copilotes, présentent le travail de cet atelier (cf. **synthèse**). Pour le point « Concession Publique d'Aménagement du Chemin de l'Île », la commission d'appel d'offres s'est réunie et **l'aménageur sera officiellement désigné lors du conseil municipal du 15 décembre**. Le **candidat retenu sera invité à l'atelier aménagement** qui se réunira en janvier 2010.

Sur le point « fusion EPAD – EPASA », Habiba BENADDI-BIGDADE invite les habitants à participer aux prochains rendez-vous des ateliers de l'Ouest parisien programmés le 14 décembre 2009 à l'AGORA, le jeudi 19 janvier 2010 à l'espace Maxime-Gorki et le mardi 19 janvier 2010 à l'espace jeunesse Petit Nanterre. Dans la suite de ces rencontres, **un grand forum citoyen** est programmé **vendredi 29 janvier 2010 de 17h à 22h au CNIT à La Défense** pour entendre et confronter les différents points de vue et réflexions, contribuer à l'élaboration d'un projet d'avenir pour l'Ouest parisien en présence d'élus, syndicalistes, urbanistes, militants associatifs, salariés, étudiants, habitants.

2. Présentation par l'EPASA de l'avancement des travaux de l'éco-quartier Hoche

A la demande de l'atelier aménagement, Nathalie GARIN-CHEREAU, responsable de secteur au sein de la direction de l'aménagement opérationnel de l'EPASA¹, est présente pour présenter l'état d'avancement des chantiers sur le quartier Hoche.

Pour rappel, le quartier Hoche est une opération pilote en matière de développement durable qui répond à des objectifs ambitieux : exigence accrue en matière de qualité architecturale, mixité urbaine et sociale, prescriptions environnementales exemplaires (performance énergétique, durabilité des constructions, gestion raisonnée et économe de l'eau, taux important d'énergies renouvelables). 650 logements, de la maison de ville à l'immeuble collectif, 1000 m² de commerces et 300 à 600 m² d'équipements y seront développés d'ici 2013.

Les travaux des espaces publics, des voiries et des réseaux ont commencé en novembre dernier. La construction de ce quartier nécessite au préalable la reconfiguration de l'avenue Hoche et de l'avenue de la Commune de Paris, ainsi que la création de nouvelles voies. L'accès des chantiers promoteur et du chantier voirie se fera depuis la rue Ampère, la rue de Bezons et la nouvelle rue de l'Avenir. Un accès chantier depuis l'avenue de la Commune de Paris vers l'A86 sera mis en place. Une zone de stockage de camions sera aménagée sur la section Nord de l'avenue de la Commune de Paris au niveau de l'échangeur pour limiter l'impact sur la circulation.

¹ Etablissement Public d'Aménagement Seine Arche

Les chantiers seront conduits dans le respect de l'environnement et appliquent la norme ISO 14001 à travers la charte des chantiers à faible nuisances.

- **Qualité et résistance du bois utilisé pour les façades des logements ?**

↳ Plutôt qu'un bois à l'état naturel, la solution proposée par le promoteur est l'utilisation d'un bois fin recouvert d'une peinture résistante qui assure une qualité supérieure et une durabilité plus importante des façades.

- **Au regard des difficultés actuellement constatées dans les squares à Nanterre, quelles seront les modalités de gestion des espaces verts prévus dans le programme?**

↳ Le programme ne prévoit pas de square mais essentiellement des espaces gazonnés (pelouses), comme par exemple celle prévue à proximité du bassin de rétention, qui ne nécessitent pas un entretien particulier.

- **Et quelle offre en matière de stationnement ?**

↳ L'offre de stationnement est conforme à la réglementation du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Environ 150 places de stationnements vont être aménagées dans le secteur : en sous-sol et en surface (avenue Hoche, de la Commune de Paris, nouvelle rue de l'avenir).

- **Devenir du parking situé en face de la Mosquée / terre plein secteur Hoche**

↳ L'EPASA a engagé depuis quelques mois une réflexion sur l'aménagement de ce site (terre plein actuellement en friche, situé entre le futur éco quartier Hoche et l'îlot Rouget de Lisle, entre l'avenue de la Commune de Paris et l'avenue de la République, au dessus de l'A86). Le projet prévoit un aménagement paysager ainsi que l'implantation d'espaces d'animations et de vie, à vocation intergénérationnelle et familiale. Les activités qui y seront proposées bénéficieront particulièrement aux habitants des quartiers République et Chemin de l'Ile.

Dans une démarche de concertation, une **visite du site suivie d'une présentation des premières esquisses par l'EPASA est programmée le mardi 19 janvier 2010 à 14h30** (rendez-vous à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Becquet).

- **Les bâtiments sont construits dans un périmètre où il existe des risques d'inondations (proximité de la Seine)?**

↳ Le secteur n'est pas identifié dans les documents d'urbanisme comme une zone inondable. Les maîtres d'œuvre ont réalisé par ailleurs des études fines et des sondages pour anticiper ce type de risque.

- **Les 1000 m² de commerces programmés dans l'éco-quartier ne vont-ils pas faire concurrence aux activités proposées dans le futur centre commercial ? L'installation de commerces dans ce secteur est-elle encore négociable ?**

↳ A la demande de la Ville, une étude fine a été réalisée par les opérateurs pour s'assurer que la réalisation de commerces sur Hoche ne vienne pas menacer l'offre du futur centre commercial. Les études montrent que ce projet ne se situe effectivement pas sur le même niveau de concurrence. Pour le quartier Hoche, il s'agit de quelques commerces de proximité visant à répondre aux besoins immédiats des 650 logements qui vont s'y installer (superette, boulangerie, point presse...). Habiba BENADDI-BIGDADE propose que l'EPASA revienne débattre avec les habitants en conseil de quartier lorsque la commercialisation des locaux entrera dans sa phase concrète. Une marge de manœuvre est en effet envisageable sur le type d'activité, dans un souci de complémentarité avec le centre commercial.

- **Des pistes cyclables sont-elles prévues ?**

↳ Une piste cyclable sera aménagée le long de la rue de la Commune de Paris reliée à l'avenue de la République et prolongée sur l'avenue Hoche dans la continuité du maillage réalisé par la ville le long du Parc du Chemin de l'Ile. Par ailleurs, à l'intérieur du quartier, les rues de Sannois et de l'avenir seront mises en zone 30.

- **Quelle sera la hauteur des arbres ?**

↳ Il a été fait le choix de planter des arbres assez grands, ayant une bonne tenue pour assurer leur longévité.

- **Pouvez-vous apporter des précisions sur le projet de coopérative ?**

↳ Il s'agit d'une expérience unique en France imaginée conjointement par la Ville et l'EPASA. 16 familles issues de l'habitat HLM, entourées d'une équipe d'experts, vont construire leur projet de logement coopératif dans l'éco-quartier. De nombreux ateliers ont déjà eu lieu à l'agora pour mener ce travail.

- **Etat d'avancement de la discussion sur la couverture de l'A14**

↳ Cette infrastructure n'est pas intégrée pour l'instant au contrat de plan Etat/Région qui définit pour 5 ans le budget des routes à réaliser. Cependant, l'EPASA a obtenu des représentants de l'Etat lors de son dernier conseil d'administration que les moyens de l'y inscrire soient étudiés.

3. Retour de l'atelier « Animation » du 10 novembre, Fête de quartier 2010, comité de vie de la maison du chemin de l'île

M. HIEU, copilote de l'atelier, présente les dossiers en cours.

Le comité de vie de la maison du chemin de l'île s'est réuni 2 fois. Les comptes rendus sont disponibles.

Deux projets ambitieux vont être engagés en 2010 : la réalisation de la **fête de quartier dans le Parc Départemental du Chemin de l'île** et un **projet de résidence d'artiste**.

Fête de quartier : 19 juin 2010

L'atelier animations a en effet exprimé une volonté forte de donner une nouvelle dynamique à la fête de quartier en travaillant sur plusieurs pistes dont le changement de lieu. Dans cette perspective, le parc départemental du Chemin de l'île offre un fort potentiel d'animations tout en restant proche des lieux de vie du quartier.

Une réunion prochaine réunira les associations du quartier désireuses de s'investir dans ce challenge.

4. Présentation par le service culturel de la résidence d'Artiste

Projet de résidence d'artiste

Marion DRUART, Directrice du Développement Culturel à la mairie de Nanterre, présente la démarche. Le projet consiste à faire intervenir un artiste missionné pour s'emparer artistiquement d'une problématique ou d'un élément à valoriser dans le quartier. Un cahier des charges de la résidence doit être pour cela élaboré avec les habitants, identifiant les pistes à approfondir par l'artiste. L'équipe de programmation artistique de la Direction du Développement Culturel recherchera ensuite l'artiste ou la compagnie la mieux à même de répondre au cahier des charges établi collectivement. Ce choix fait, l'artiste pourra avancer des propositions pour une démarche artistique, dans un dialogue permanent avec les habitants, sur la base des attentes exprimées et de sa vision propre.

- **Quel type d'artiste interviendra ?**

↳ La discipline artistique et l'artiste seront choisis selon la thématique que les habitants souhaiteront traiter dans leur quartier. Il devra être en mesure de répondre aux attentes définies préalablement.

- **Un espace est-il prévu dans la Maison du chemin de l'île pour accueillir l'artiste ?**

↳ Il pourra utiliser l'espace dans la mise en œuvre de son projet mais il n'est pas question qu'il y séjourne.

Habiba BENADDI-BIGDADE propose que les échanges menés depuis plusieurs mois dans les ateliers et conseils de quartier servent de base à l'élaboration du cahier des charges de la résidence d'artiste.

5. Atelier Cadre de vie du 13 octobre 2009:

Mme NGIMBOUS-BATJOM et M. MATHERON, copilotes, présentent les travaux menés dans cet atelier (cf. **synthèse**). Une visite a eu lieu le 21 novembre dernier sur le secteur LOGIREP/Acacias en présence des membres de l'atelier et des élus. De nombreux dysfonctionnements ont été recensés et transmis aux services ou au bailleur compétent (LOGIREP). Ces éléments seront suivis lors des prochains ateliers.

- **Aucun ralentisseur n'a été installé entre la rue des Acacias et la rue de l'Union. Les voitures continuent d'y circuler à grande vitesse ?**

↳ Les services techniques seront saisis de cette question.

- **Un échange s'engage sur le stationnement sauvage sur les pistes cyclables.**

- **Depuis que le stationnement est autorisé dans la rue de Zilina, des problèmes de visibilité, de circulation et de sécurité pour les piétons sont constatés dans la rue de Zilina.**

↳ Ce problème sera inscrit dans les points à approfondir lors du prochain atelier cadre de vie.

- **Problèmes de propreté dans le jardin des Acacias (capsules, verre...)**

Cette question a été relevée lors de la visite du 21/11 sur le terrain. Lors du prochain atelier la synthèse de la visite sera discutée.

- **Deux voitures épaves stationnent depuis six mois dans le parking du centre commercial**

↳ Cet espace privé et dépend du syndicat des copropriétaires du centre commercial, compétent pour suivre cette question.

- **Une habitante félicite la méthode de travail menée dans ce conseil de quartier qui restitue concrètement, avec des éléments de suivi, des ateliers. Cela permet de structurer, d'enrichir le débat en lui donnant un caractère technique intéressant.**